

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : laurence-st-arnaud-cssdd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/1e6367550ba1bfe680c49757>

Date d'obtention : 2025-02-13 16:33:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'intervenir rapidement et de façon confidentielle afin de protéger la victime et venir en aide à la personne instigateur. Elle permet de suivre des étapes d'interventions claires et précises afin de préserver l'intégrité de la personne victime et lui venir en aide, et elle permet aussi un arrêt de propagation de l'incident et un signalement/intervention d'un comportement problématique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais d'avantage le cadre légal qui régit les Sexto. Je saurai comment intervenir de façon éthique et efficace en me référant à la valise d'intervention Sexto. Cela me permettra d'obtenir les informations nécessaires tout en ne dépassant pas mon cadre d'emploi scolaire et en me référant aux bons intervenants selon la progression de l'incident. Le "clé en main" de la valise Sexto nous permet aussi de poser les bonnes questions lors de nos interventions et de ne pas "dérouter" de l'échange afin de récolter les bonnes informations pertinentes à l'incident.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas influencer la discussion ou dévier du questionnaire Sexto afin de récolter les informations pertinentes à l'enquête. L'intervenant ne doit en aucun cas vérifier ou regarder le contenu, il obtiendra l'information dont il a besoin pour intervenir grâce à la valise d'intervention Sexto, toutes les questions pertinentes à l'évaluation du dossier s'y retrouve. L'intervenant doit soutenir les jeunes tout au long de l'intervention.